



COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 28 novembre 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt huit novembre à 20 h 30, le Conseil municipal s'est réuni en lieu et séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard MARTIN, Maire.

Présents : MM Martin, Delarue, Antongiorgi, Destouches, Bayon, Mme Chevallier, M Rousseau, Mme Coudray, MM Pivert, Gille, Mme Antongiorgi, M Feller.

Absents excusés : Mme Loisel (pouvoir à Mme Antongiorgi), M. Mabrouk (pouvoir à M. Antongiorgi), Mme Chupin (pouvoir à M.Feller).

Secrétaire de séance : M. Rousseau.

1. Institution de la Taxe d'Aménagement sur la commune.

Réf. 2014/08/74

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instituer sur l'ensemble de la commune la Taxe d'Aménagement au taux de 3% à compter du 1^{er} janvier 2015.

2. Syndicat Départemental d'Energie 28 : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et d'électricité.

Réf. 2014/08/75

Le Conseil municipal décide, à la majorité des membres présents, l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et d'électricité initié par le Syndicat Départemental d'Energie 28.

3. Mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'autorisations relatives à l'occupation du sol.

Réf. 2014/08/76

Suite à l'approbation du PLU, la compétence en matière d'instruction et de délivrance des autorisations d'urbanisme appartient désormais à la commune. Cependant la commune peut avoir recours gratuitement aux services de la Direction Départementale des Territoires.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte la proposition de mise à disposition des services de la DDT en matière d'instruction et de délivrances des autorisations d'urbanisme et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

4. Remplacement de la benne du tracteur communal.

Réf. 2014/08/77

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de remplacer la benne du tracteur communal pour un montant de 1 300,00 € HT, soit 1 560,00 € TTC. Cette somme sera portée en investissement du budget communal 2014.

5. Budget communal : décision modificative n° 2014/03.

Réf. 2014/08/78

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'apporter des modifications au budget communal 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide la répartition suivante :

- Dépenses de fonctionnement du budget communal 2014
 Article D 657358 : + 2 500,00 €
 Chapitre D 022 : - 2 500,00 €
- Dépenses d'investissement du budget communal 2014
 Article 202 : + 300,00 €
 Article 2158 : + 1 560,00 €
 Chapitre D 020 : - 1 860,00 €

6. Demande de participation financière du Syndicat des Gymnases du collège de Maintenon.

Réf. 2014/08/79

Après débat, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas verser la participation de 222 € correspondant aux frais occasionnés par l'inscription d'un élève de Yermenonville au collège de Maintenon.

7. Recensement de la population : création d'emplois d'agents recenseur.**Réf. 2014/08/80**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité,

- de créer des emplois de non titulaires pour faire face au besoin occasionnel créé par le recensement de la population, à raison de deux agents recenseurs non titulaires à temps non complet pour la période du 15 janvier 2015 au 14 février 2015.
- de verser à ces agents recenseurs une indemnité forfaitaire ne pouvant pas dépasser la somme de 840 € pour les deux agents recenseurs.

8. Indemnité de conseil du receveur.**Réf. 2014/08/81**

Le Conseil municipal à la majorité des membres présents, décide d'accorder l'indemnité de conseil du receveur municipal au taux de 50% par an.

9. Indemnité de fonctions des adjoints au Maire pour 2015.**Réf. 2014/08/82**

Etant concernés par ce point, Messieurs, Delarue, Antongiorgi et Destouches quittent la séance.

Suite à une erreur de saisie entre le montant brut et le montant net des indemnités des adjoints, il convient de régulariser le montant du taux des indemnités.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide avec effet au 1^{er} janvier 2015, de porter le taux des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire :

1^{er} adjoint au Maire : 11,76% au lieu de 10,55%

2^{ème} et 3^{ème} adjoint au Maire : 5,88% au lieu de 5,25%.

10. Personnel : création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 14 h 06 min.**Réf. 2014/08/83**

Monsieur le Maire explique que suite à la reprise des cours le mercredi matin, il convient d'augmenter le temps de travail de l'agent en charge du ménage de l'école primaire.

Après débat, le Conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 14 h 06 min par semaine à compter du 1^{er} janvier 2015.

11. Personnel : création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet.**Réf. 2014/08/84**

Monsieur le Maire explique qu'un agent de la commune détient toutes les conditions pour faire l'objet d'un avancement au grade d'Adjoint technique de 1^{ère} classe.

Après débat, le Conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un poste d'Adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet.

12. Personnel : création d'un poste d'adjoint technique Principal de 2^{ème} classe à 3 h 30 min.**Réf. 2014/08/85**

Monsieur le Maire explique qu'un agent de la commune détient toutes les conditions pour faire l'objet d'un avancement au grade d'Adjoint technique Principal de 2^{ème} classe.

Après débat, le Conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un poste d'Adjoint technique Principal de 2^{ème} classe à raison de 3 h 30 par semaine.

13. Personnel : création d'un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à temps complet.**Réf. 2014/08/86**

Monsieur le Maire explique qu'un agent de la commune détient toutes les conditions pour faire l'objet d'une demande de promotion interne au grade de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe.

Après débat, le Conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à temps complet.

14. Personnel : régime indemnitaire pour 2015.**Réf. 2014/08/87**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser pour 2015 :

- l'IAT au profit des agents :
 - Filière administrative : coefficient 8 maximum
 - Filière technique : coefficient 6,5 maximum
- L'IEMP au profit des agents :
 - Filière administrative : coefficient 2,5 maximum

- Filière technique : coefficient 1 maximum

15. Questions et affaires diverses.

Lecture de courriers.

- ⇒ Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de remerciement portant sur l'installation d'un luminaire rue de l'Ilon.
- ⇒ Monsieur le Maire donne lecture de lettres de remerciements pour le repas spectacle offert à l'occasion du repas des Seniors.

16. Compte rendu des Syndicats et des Commissions.

- ✿ Monsieur Antongiorgi rappelle que la balade du Père Noël aura lieu le samedi 20 décembre prochain et qu'il recherche des volontaires pour assurer la sécurité des enfants et adultes durant le parcours.
- ✿ Commission Cimetière : Monsieur Antongiorgi rend compte de la dernière réunion où il a été abordé la création d'un ossuaire et d'un columbarium. L'installation d'un portillon automatique est également à l'étude.
- ✿ .Monsieur Antongiorgi fait le compte rendu de la visite nocturne de la commune afin de contrôler l'éclairage des nouvelles lampes installées par le Syndicat Départemental d'Energie 28. Malgré la puissance des lampes, il reste des « points noirs ». Monsieur Antongiorgi se rapproche du SDE 28 pour établir une proposition financière portant sur l'ajout de 21 luminaires et l'implantation de 10 poteaux supplémentaires.
- ✿ Monsieur Antongiorgi indique que la Préfecture demande aux communes qui n'ont pas encore rendu accessibles leurs locaux aux personnes à mobilité réduite, d'établir un calendrier de travaux avant le mois d'octobre 2015. En cas d'accord de la Préfecture, le délai de mise aux normes des bâtiments sera prolongé de 3 ans.
- ✿ Commission Communication et Information : Monsieur Pivert indique que le site internet de la commune est bientôt terminé et qu'il pourra être mis en ligne en début d'année prochaine.
- ✿ Madame Antongiorgi demande quelles sont les suites données à la dégradation de l'abri bus de Boigneville. Monsieur Martin indique qu'il ne sera pas reconstruit n'ayant plus d'intérêt public aujourd'hui. Le responsable des dégâts se charge de sa démolition.
- ✿ Monsieur Gille demande où en est le litige qui oppose la commune de Yermenonville avec la commune de Houx au sujet de la participation financière de Houx aux frais de scolarité de ses élèves à l'école de Yermenonville. Monsieur le Maire indique qu'un rendez-vous est prévu en Préfecture le 19 décembre 2014.
- ✿ Parking de l'école : Monsieur Delarue indique que le bornage des parcelles a eu lieu le 27 novembre 2014.

Séance levée à 23 h 30

Le Maire,
Bernard MARTIN

INFORMATIONS DIVERSES

BALADE DU PÈRE NOËL

La Balade du Père Noël aura lieu **le samedi 20 décembre 2014 à 17 h 30** au départ de l'école de Yermenonville. A l'arrivée à la salle socio culturelle de Houx, le Père Noël distribuera des friandises. Un vin chaud sera offert aux adultes.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les personnes qui désirent s'inscrire sur les listes électorales peuvent se présenter en mairie aux heures de permanences jusqu'au 31 décembre 2014. Se munir d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

INSEE – RECENSEMENT DE LA POPULATION

L'enquête de recensement sur la commune débutera **le 15 janvier 2015 et se terminera le 14 février 2015.**

Mesdames DORAT et RIVIÈRE ont été nommées agents recenseurs. Nous vous remercions de leur réserver un bon accueil.

BIBLIOTHÈQUE

L'équipe de la bibliothèque vous accueille :

Le mardi de 16 h 45 à 18 h 30

Le samedi de 11 h 00 à 12 h 30.

L'heure du conte pour les 3/6 ans reprendra **le samedi 6 décembre** dans la salle de la mairie de 11 h 00 à 11 h 30.

Suite à la visite de Philippe LIPCHITZ, nous avons acheté son livre « Chroniques rurales de notre temps ».

Nous avons également acquis les documents suivants :

-« Pour que tu ne te perdes pas dans le quartier » de Patrick Modiano, prix Nobel de littérature ;

- « Central Park » de Guillaume Musso.

Nous vous rappelons que la bibliothèque est gratuite et ouverte à tous.

AGENCE POSTALE INTERCOMMUNALE

Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi de 8 h 45 à 12 h 30.

Ouverture les samedis matin : 13 décembre- 10 janvier – 24 janvier.

Fermeture les 26 et 27 décembre 2014.

FERMETURE DES DÉCHÈTERIES

Les déchèteries du SITREVA seront fermées entre Noël et le Jour de l'An, soit du **mercredi 24 décembre 2014 à 13 h 00 au jeudi 1^{er} janvier 2015 inclus.**

A partir du 2 janvier 2015, les déchèteries reprennent leur activité aux jours et horaires habituels.

ASSOCIATION « ACTIONS ET RÉCRÉATION »

L'association loisirs de Houx-Yermenonville organise **le dimanche 14 décembre 2014** de 10 h 00 à 17 h 00 une **Bourse aux jouets et articles de puériculture** à la salle socio culturelle de Houx.

ENQUÊTE INSEE

L'INSEE réalise, entre le 6 octobre 2014 et le 31 janvier 2015, une enquête sur le patrimoine des ménages.

L'enquête a pour objectif de recueillir des informations sur la composition du patrimoine des ménages sous ses différentes formes : financière, immobilière, professionnelle, etc. L'enquête permet d'améliorer notre connaissance des mécanismes de constitution et de transmission du patrimoine économique. Elle permet également des comparaisons internationales sur le patrimoine des ménages.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.